

Paris déplore l'abandon par la Commission européenne des mesures sur la qualité de l'air

Bernard et Jomier et Célia Blauel, adjoints à la Maire, déplorent l'abandon par la Commission européenne des mesures sur la qualité de l'air qui devaient permettre d'éviter 58.000 décès prématurés.

A moins d'un an de l'accueil de la Conférence internationale sur le climat (COP 21) et alors que Paris se lance dans l'élaboration de son plan de santé environnementale, l'Exécutif parisien s'inquiète du recul annoncé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, en matière de qualité de l'air, alors que les projets de directives et de règlements européens qu'il a retirés de son programme de travail auraient dû permettre d'éviter 58.000 décès prématurés.

« L'arrêt unilatéral des négociations sur la qualité de l'air, décidé par la Commission européenne, est une très mauvaise nouvelle pour les citoyens européens », estime Bernard Jomier, adjoint à la Maire en charge de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP. « Chaque année, dans les métropoles européennes, 400.000 personnes meurent prématurément du fait de la pollution atmosphérique », rappelle-t-il.

« Dans la lutte contre la pollution de l'air, chacun doit faire preuve de courage et de responsabilité. A l'heure où tous les pays se préparent à l'organisation de la COP21, il est crucial que la Commission Européenne revienne sur cette décision », renchérit Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'environnement, du développement durable et du Plan climat énergie territorial.

Dès le début de la mandature, l'Exécutif parisien a mis la santé environnementale et la lutte contre la pollution au cœur de ses priorités. « Face à de tels renoncements, nous sommes d'autant plus déterminés à proposer, dès 2015, un plan parisien de santé environnementale ambitieux », conclut Bernard Jomier, également médecin.

Contact presse : Quitterie Lemasson et Alison Hadjez / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr